



**Nombre de membres :**  
**en exercice : 46**  
**présents : 31**  
**représentés : 9**  
**votants : 40**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2022**  
**DELIBERATION N°2023-11**

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> mars à 9 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de Monsieur Alain AUZEMERY, Président du SYDED.

Date de convocation : le 10 février 2023

Présents :

M. DE LA SALLE et M. NIVARD pour la CC du Haut Limousin en Marche, M. GRANET et M. HABRIAS pour la CC Porte Océane du Limousin, M. COUEGNAS et M. WANPACH pour la CC Briance Combade, Mme ROUCHUT et M. VALADAS pour la CC de Noblat, M. CHAZELLE, M. LAGORCE, M. LATOUILLE et M. LAVOREL pour le SICTOM Sud HV, M. DESROCHE pour la CC Pays de Nexon Monts de Châlus, M. GEROUARD pour la CC Ouest Limousin, Mme DELOS et M. POULET pour la CC ELAN, M. BAUDEMONT et M. BIDAUD pour la CC des Portes de Vassivière, Mme ACHARD, Mme LE GOFF et M. GEHRIG pour la CC du Val de Vienne, M. MARTIN et M. PUIGRENIER pour la CC Gartempe Saint-Pardoux, au titre du collège des groupements de communes.

Mme LALOGÉ, Mme SELLES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BUSSIERE, M. JOUANNY, M. MALET, M. RAYMONDAUD, au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Excusés, représentés ou absents : M. ALLARD, M. CLUZEAU, M. DARFEUILLES, M. DELOMENIE, M. DUPRAT, M. LE GOUFFE, M. MAUDUIT, M. PEYRONNET, M. SOLANS EZQUERRA, au titre du collège des groupements de communes ; Mme ALMOSTER RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme GENTIL, Mme LARDY, Mme ROTZLER, Mme TUYERAS, M. CUBERTAFOND, au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Procurations : M. ALLARD à M. GRANET, M. CLUZEAU à M. HABRIAS, M. MAUDUIT à M. DE LA SALLE, M. SOLANS EZQUERRA à Mme DELOS, au titre du collège des groupements de communes ; Mme ALMOSTER RODRIGUES à M. RAYMONDAUD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT à M. AUZEMERY, Mme LARDY à M. BARRY, Mme ROTZLER à Mme LALOGÉ, Mme TUYERAS à M. MALET, au titre du collège du Département de la Haute-Vienne.

Secrétaire de séance : Madame Amandine SELLES

**Objet : Entente intercommunale Limoges Métropole / Evolis 23 / SYDED : bilan de la concertation préalable concernant l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse**

**Vu** le CGCT ;

**Considérant** la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2019 n°2019-83 validant la convention cadre d'entente intercommunale ;

**Considérant** la délibération du Comité Syndical du 30 juin 2022 n°2022-36 validant le lancement de la concertation préalable concernant l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse ;

**Considérant** l'avis de la Conférence d'entente intercommunale rendu le 20 janvier 2023 sur les suites à donner à la concertation préalable ;

**Vu** le rapport du Président et les documents de bilan présentés en annexe ;

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, **déclare** :

- **avoir pris connaissance et prendre acte du bilan de la concertation établi par les garantes ;**
- **tirer les enseignements de la concertation à travers les engagements et actions mentionnés dans le bilan de clôture réalisé par l'Entente intercommunale ;**
- **vouloir poursuivre le projet en mettant en œuvre les engagements et les actions du bilan de clôture dans le cadre de l'Entente intercommunale.**

**Le Président est également autorisé à prendre tout acte afférent à la présente délibération pour sa mise en œuvre.**

**VOTE : 39 POUR et 1 CONTRE**

**Fait et délibéré à Panazol,**

